

Communiqué de presse - Berne, 7.6.2023

Monitoring tarifaire de la FMH «Données de facturation 2022»

La demande croissante de prestations médicales constitue un défi pour le corps médical

En 2022, les médecins ont été confrontés à une demande sans précédent. Le nombre de patientes et de patients a augmenté deux fois plus que les années précédentes, et même quadruplé chez les médecins de famille et les pédiatres. En revanche, les coûts par patient restent stables, avec à l'heure actuelle une légère tendance à la baisse.

Deux phénomènes se sont conjugués en 2022 : la forte demande de conseils médicaux de la part des patients et la pénurie de médecins de premier recours qui s'intensifie depuis des années.

Le nombre de personnes ayant consulté un médecin a augmenté en moyenne de 6,5% par rapport à l'année précédente. Suivant les disciplines, ce taux est nettement plus élevé.

Les principales raisons de ces changements sont les suivantes :

- Besoin accru en matière de conseil ;
- Changement dans la prise de conscience de la santé ;
- Incertitude en ce qui concerne l'appréciation de ses propres symptômes ;
- Accentuation par la pandémie de Covid-19 d'une tendance à la hausse du nombre de patientes et patients observée depuis plusieurs années, même si cette augmentation n'est pas un phénomène spécifique à 2022 ;
- Hausse des infections après la levée des règles de distanciation sociale.

Coûts stables par patient

Les coûts par patient des traitements dispensés par les cabinets médicaux ont baissé de 0,5% en 2022. En revanche, le nombre de personnes ayant nécessité un conseil médical a fortement augmenté, ce qui se répercute sur les coûts totaux. Comme l'augmentation du nombre de patients n'engendre pas d'effets d'échelle (baisse des coûts pour un volume plus élevé), chaque patiente et chaque patient occasionne des coûts supplémentaires, indépendamment du fait qu'une maladie lui ait été diagnostiquée ou non lors de la consultation.

Influence du nombre de patients sur l'évolution des coûts par personne assurée

Depuis 2017, le nombre de personnes assurées augmente en moyenne de 0,75% par an alors que celui des personnes assurées qui consultent un médecin au cabinet médical (nombre de patientes et patients) connaît une croissance annuelle de 3%. En 2022, ce taux a même été de plus de 7% pour la médecine de premier recours. La croissance du nombre de patientes et patients dépasse donc celle du nombre de personnes assurées ; ainsi, les coûts totaux et les coûts par personne assurée augmentent même si les coûts par patient restent stables.

Une grande partie des facteurs qui contribuent à l'évolution des coûts de la santé a un point commun : le corps médical est confronté à une demande qu'il ne peut guère piloter lui-même. « Une augmentation des premiers contacts induits par les patients ne peut guère être influencée par le corps médical », souligne Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH. Le corps médical assume leur responsabilité médicale et traite les

patientes et patients qui lui demandent conseil avec diligence tandis que les coûts par patient restent quasiment stables.

Évolution nombre de patientes et patients

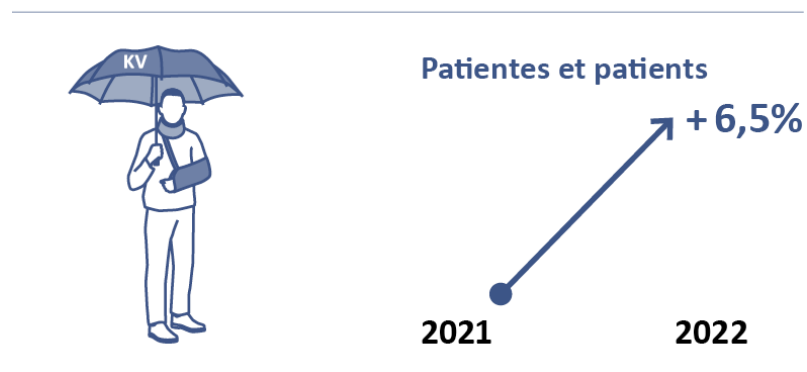


Figure 1 : Le nombre de patientes et patients (personnes assurées qui se sont rendues dans un cabinet médical) a augmenté plus fortement que le nombre total de personnes assurées. Davantage de personnes ont donc eu recours à des prestations médicales.

Évolution des coûts

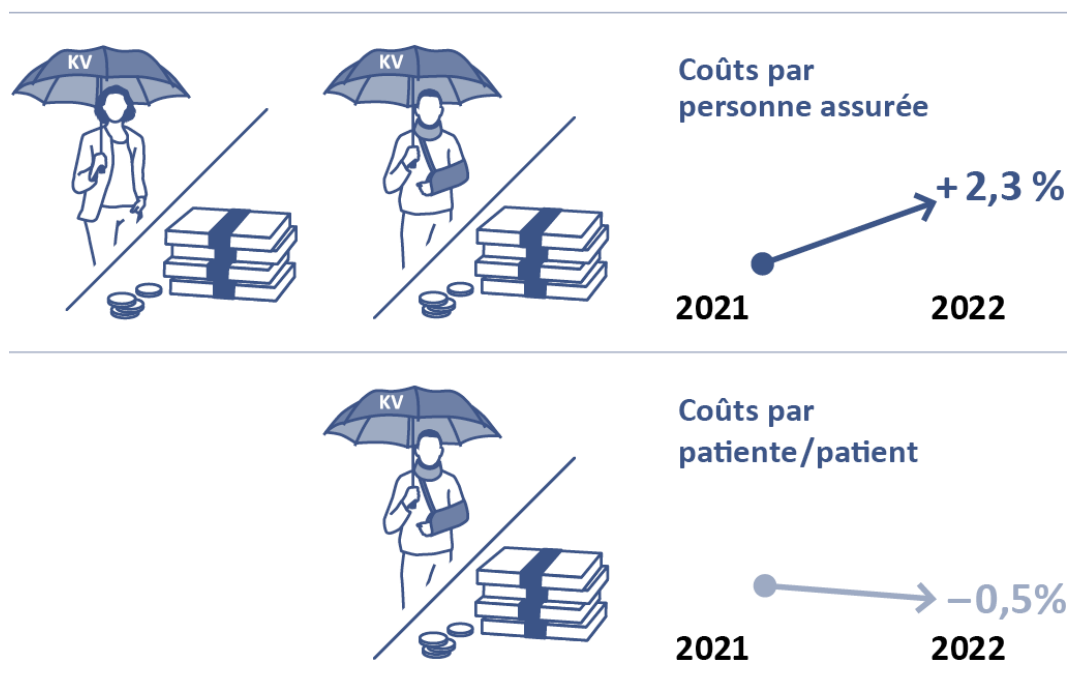


Figure 2 : Comme davantage de personnes ont eu recours à des prestations médicales, les coûts par personne assurée augmentent, alors que les coûts par patiente / par patient (TARMED) ont diminué.

Informations complémentaires

« [Hausse des coûts?](#) »: Kerstin Schutz, Bulletin des médecins suisses n°23, 2023

« [Médecins de famille et pédiatres sous pression](#) », Kerstin Schutz, Heidi Zinggeler Fuhrer, Rolf Temperli, Bulletin des médecins suisses n°9, 2023

« [Demande de conseil en hausse au cabinet gynécologique](#) », Pierre Villars, Kerstin Schutz, Bulletin des médecins suisses n°5, 2023

« [Confirmer la normalité?](#) », Christophe Wyss, Niklaus Hess, Malte Frenzel, Kerstin Schutz, Bulletin des médecins suisses n°51/52, 2022

« [Les soins psychiatriques ambulatoires durant la pandémie](#) », Rosilla Bachmann, Kerstin Schutz, Sabine Zehnder, Bulletin des médecins suisses n°35, 2022

« [Covid-19: demande accrue de prestations médicales](#) », Kerstin Schutz, Bulletin des médecins suisses n°23, 2022

Renseignements

Division Politique & Communication de la FMH

Tél. 031 / 359 11 50, courriel: kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 44 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. La FMH s'attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.